

é&é

égalité et équité
Liste n° 13

Programme



Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde !

1. Egalité des droits femmes/hommes

- Lutte contre les stigmatisations liées au genre
- Maintien des campagnes contre le sexisme (par exemple, la parole d'une femme doit être écoutée, respectée, non coupée) et le harcèlement sexuel, pour le respect de chacun·e (sans distinction, homme, femme, transgenre), de son intégrité, de sa différence, de son droit d'expression, de son droit à être entendu·e, protégé·e
- Education civique contre le sexisme, pour le respect des différences femme-homme, la reconnaissance de leurs besoins différents, la richesse de la complémentarité
- Egalisation salariale : salaire égal pour travail égal, et en attendant l'égalité salariale, l'âge de la retraite des femmes est fixé à 57 ans
- Accès à chacun·e sans distinction, homme, femme, transgenre aux postes à responsabilité, sans entrave

2. Equité sociale

- Lutte contre les discriminations, les stigmatisations et le dumping salarial, sensibilisation et promotion du respect des droits de chaque citoyen.ne sans distinction de genre, de nationalité, de religion, d'âge, de condition sociale, notamment par l'éducation civique
- Reconnaissance et protection contre le *harcèlement moral* ou *mobbing* : notamment par une modification du code pénal (article 123, *lésion corporelle*) et du code civil (article 28, *protection de la personnalité contre des atteintes*) à propos du harcèlement moral afin que celui-ci soit reconnu et sanctionné
- Education civique contre les stigmatisations et les discriminations
- Audit des pratiques du SPMi (Service de protection des mineurs) par un organisme indépendant suisse afin que le SPMi respecte véritablement l'intérêt des enfants et des familles
- Audit des pratiques de l'Hospice général par un organisme indépendant suisse afin d'améliorer ses réponses aux besoins des personnes en situation précaire
- Mise en place d'une commission de contrôle sur les curatelles et tutelles, indépendante des tribunaux
- Élection des juges par le peuple (conformément à ce que prescrit la loi)
- Restauration des moyens financiers supprimés ces dernières années, nécessaires au bon fonctionnement des services publics et subventionnés (Ecole, Hôpitaux, Hospice général, Police, Justice, Administration, TPG, etc.)
- Droit au travail et au logement indépendamment des poursuites personnelles
- Stop au contrôle policier « au faciès »

3. Souveraineté du peuple

- Introduction du droit de lancer des initiatives visant à modifier ou proposer des lois fédérales (initiatives législatives fédérales ; actuellement les citoyen·ne·s peuvent uniquement proposer des initiatives visant à modifier la Constitution fédérale)
- Respect des lois et de la Constitution fédérale / cantonale par les Institutions d'Etat et par les entreprises

Exemples de lois non appliquées :

- La loi générale sur les contributions publiques, article 78 (LCP - D 3 05) dispose que les immeubles qui respectent un standard de haute performance énergétique ou de très haute performance énergétique sont exonérés de l'impôt immobilier complémentaire pour une durée de 20 ans. (Or plusieurs immeubles qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en utilisent pour le chauffage ne bénéficient d'aucune exonération, d'après l'OCEN, Office cantonal de l'énergie)
- La Constitution fédérale prescrit par l'article 99 qu'elle [la BNS] verse au moins 2/3 de son bénéfice net aux Cantons. La LBN (Loi sur la banque nationale, article 31) dispose que *la part du bénéfice qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons*. (Or en 2016, 1 milliard de CHF a été versé aux Cantons, alors que le bénéfice net était d'au moins 21,7 milliards de CHF !)
- L'article 56A du Règlement d'application de la Loi sur les constructions et les installations diverses dispose que toutes embrasures de façades (fenêtres incluses) des immeubles genevois doivent être équipées de double-vitrage, avec une échéance pour application de la loi au 31 déc. 2016. (Or toutes les embrasures de façades ne sont pas pourvues de double-vitrage)
- La loi prévoit que les magistrats du pouvoir judiciaire (les juges) sont élus tous les six ans par le peuple, à l'exception des juges prud'hommes, élus séparément par le Grand Conseil. (Or ce n'est pas le cas à Genève)
- Institution d'un mode démocratique de désignation des membres du Grand Conseil : le tirage au sort partiel, par exemple à raison de 50% (sur le modèle de l'initiative **Génomi** qui prévoit le tirage au sort des membres du Conseil national)
- Suppression du quorum de 7% des voix pour accéder au mandat de député au Grand Conseil (art 158 de la LEDP – Loi sur l'exercice des droits politiques –)
- Sauvegarde et défense du droit d'expression des citoyen·ne·s (conformément à l'article 26 al. 1 et 2 de la Constitution genevoise), notamment via le droit de manifestation (article 32 de la Constitution genevoise)
- Prise en compte des votes blancs pour la détermination des suffrages exprimés
- Mise en doute de la fiabilité des votes électroniques

4. Immigration

- Régularisation rapide et systématique des étrangers qui travaillent
- Les conventions collectives doivent s'appliquer aux conditions salariales et aux droits sociaux des étrangers. Les employeurs qui pratiquent du dumping salarial doivent être lourdement poursuivis
- Accueil digne des migrants, en particulier pour les conditions d'hébergement, conformément à la déclaration universelle des droits humains du 10 déc. 1948
- Traitement des mineurs étrangers au même titre que les mineurs suisses (accès à l'école, aux soins médicaux, etc.), conformément à la déclaration des droits de l'enfant de 1959
- Traitement des étrangers au même titre que les Suisses pour les délits et les crimes

5. Transparence

- Transparence sur les financements des campagnes électorales et des votations
- Transparence sur les crédits contractés par le canton de Genève, notamment via un audit de la dette cantonale (afin d'en déterminer les parties illégale, illégitime, odieuse et insoutenable)
- Transparence sur l'appartenance à des groupes d'influence des hauts fonctionnaires et des élus
- Transparence sur les investissements de la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève)
- Transparence sur l'influence des lobbies (industriels, bancaires, pharmaceutiques, assurances, financiers, etc.) dans les affaires publiques
- Protection des lanceurs d'alerte (entre autres en respectant l'article 26 al. 3 de la Constitution genevoise)

6. Médias et information

- Contrôle citoyen des médias (TV, radio, autres)
- Promotion de médias locaux et indépendants
- Suppression de la publicité à but commercial
- Promotion de l'information indépendante, objective et non guidée par les intérêts des grands groupes industriels
- Publication du nom des propriétaires des médias distribués dans le canton de Genève et de leurs liens d'intérêts

7. Bien commun

- Accès gratuit, ou à prix raisonnable, pour la population genevoise aux biens communs tel que : l'eau potable, l'énergie, les transports publics, les soins médicaux, l'alimentation
- Respect du droit au logement garanti, prescrit par la Constitution genevoise (article 38)
- Mise en place d'un revenu de base inconditionnel

8. Education, formation

- Valorisation de chaque individu par rapport à ses compétences, notamment valorisation de la créativité, de la solidarité, de la collaboration et de la confiance en soi
- Réforme de l'évaluation des élèves : évaluations positives afin d'aider les jeunes à voir leurs points faibles et leurs points forts et les encourager (donc ne se limitant pas à des notes), autoévaluation et entretiens individuels en fin de 10^{ème} et de 11^{ème}
- Enseignement et développement de la connaissance de soi, de la communication non violente, de la médiation, de la bienveillance, de la coopération, de la bonne volonté, de l'esprit critique, de l'empathie
- Favorisation, encouragement des projets interdisciplinaires qui rendent les acquis vivants
- Revalorisation des matières non académiques telles que le sport, les travaux manuels, la musique, les arts visuels, la cuisine, la culture d'un potager, tant sur le plan de leur place dans le programme et la qualité des cours que de leur poids dans l'évaluation
- Introduction d'un cours de philosophie dès la 7P (ateliers, discussions, réflexions adaptées à l'âge), vivre la démocratie très tôt notamment en se basant sur la déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant
- Remplacement de l'esprit de compétition par l'apprentissage social, le respect des différences, la reconnaissance de la richesse que chacun peut amener dans le groupe, notamment grâce à une évaluation continue commentée pour soutenir le développement des jeunes
- Un service psychologique et médico-social assuré et adapté dans chaque établissement scolaire
- Restaurants scolaires : repas sans pesticides ni OGM avec produits locaux, équilibrés, sains, peu ou non transformés
- Restauration de conditions de travail pour les enseignant·e·s favorables à un enseignement de qualité : notamment en respectant les effectifs de classe réglementaires, en évitant les transferts d'équilibrage, en maintenant les bâtiments scolaires en bon état
- Cycle d'orientation : retour à un calendrier cohérent des évaluations communes (restauration des évaluations communes à la fin de chaque année et d'une date adéquate pour l'évaluation commune de 11^e, en fin d'année scolaire)
- Accès pour toutes et tous à la culture dans l'enseignement
- Restauration des moyens financiers et humains nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Ecole publique genevoise et l'épanouissement de nos élèves
- Pas d'informatique avant le cycle d'orientation

9. Environnement

- Respect du vivant (plantes, animaux, humains) en particulier dans les abattoirs, les conditions d'élevage, les expérimentations sur les animaux, cela concerne également les produits importés
- Maintien et création d'espaces verts en ville et aux alentours
- Protection de la flore et plus particulièrement des arbres existants
- Production locale et raisonnée, biologique, permaculture
- Exemplarité des Services publics : sacs en tissu réutilisables ou en papier recyclé, carafes d'eau disponibles, papier à lettre en papier recyclé, énergies propres et renouvelables
- Promotion des façades et toitures végétalisées, potagères et bio-solaires en zone urbaine
- Interdiction des pesticides de synthèse dans les produits cultivés et vendus dans le canton
- Interdiction des OGM à la culture et à la vente dans le canton
- Encouragement des circuits courts dans la distribution (par exemple pour respecter l'alimentation saisonnière et locale)
- Promotion des énergies renouvelables propres et décentralisées (pour viser l'autonomie énergétique)
- Taxation du kérosène utilisé par les avions et par tout engin aéroporté (actuellement non taxé)
- Toutes les nouvelles constructions avec matériaux écologiques, non polluants, visant l'autonomie énergétique

10. Santé

- Revalorisation des remèdes naturels et des médecines alternatives
- Reconnaissance des soins dentaires, orthodontiques et des lunettes comme étant des soins de santé et non esthétiques
- Accent mis sur la prévention (notamment en favorisant les approches globales et holistiques de la santé : nutritionnelle, émotionnelle, relationnelle, psychique et physique)
- Redéfinition des normes de tolérance en substances toxiques dans les aliments et dans l'eau potable afin de protéger la santé de la population
- Augmentation des effectifs de personnel soignant dans les hôpitaux et les EMS
- Action contre l'augmentation des montants de primes d'assurance maladie (par exemple via la création d'une coopérative citoyenne de santé)
- Ajout, dans la formation à la santé, de différentes approches complémentaires à la médecine allopathique, notamment nutritionnelle, homéopathique et phytothérapeutique.

- Priorité donnée à la recherche indépendante
- Les HUG doivent être exemplaires : repas sans pesticides ni OGM, avec produits locaux, sains, équilibrés ; informer les patients sur les bases d'une bonne alimentation ; pas de bouteilles en plastique mais des carafes pour consommer la bonne eau de Genève ; consommation de plastique réduite au strict minimum ; respect du temps de travail des médecins selon la loi ; etc.

11. Economie et finance

- Système financier et économique au service des citoyens : notamment en instituant une monnaie légale et garantie pour tous (soutien à l'initiative fédérale **Monnaie pleine** qui sera au vote le 10 juin 2018 et qui prévoit de retirer le pouvoir actuel des banques commerciales de créer de la monnaie « francs suisses », et de protéger l'argent de nos comptes courants des crises et des faillites bancaires en le plaçant hors de leur bilan comptable)
- Priorité aux critères d'éthique et de bien-être plutôt qu'aux critères de profit dans le cadre de distribution des concessions (droits et terrains)
- Modification de la loi fiscale concernant les exonérations accordées aux entreprises, lesquelles se délocalisent notamment juste après l'expiration de cette période d'exonération
- Lutte contre l'évasion fiscale (voir les scandales HSBC, UBS, Panama papers, Paradise papers, etc.)
- Soutien à la renationalisation de la BCGE, de la Poste, de Swisscom et des CFF, des services publics qui ont été transformés en SA ou vendus pour tout ou partie à des actionnaires privés
- Financement des secteurs qui protègent, maintiennent et soutiennent l'épanouissement des individus : instruction, éducation, culture, santé, environnement
- Abandon des financements dans les secteurs de destruction qui nuisent aux individus, détruisent la vie et l'environnement : armée, armement, nucléaire
- Lutte contre les traités commerciaux qui délocalisent, polluent et donnent tous les pouvoirs aux multinationales (en particulier les traités de Libre-échange opaques comme TiSA, CETA, TTIP)
- Abandon des coupes linéaires dans les budgets alloués aux services publics et subventionnés (coupes linéaires chaque année)
- Impôt sur la création monétaire des banques commerciales, qui en sont exonérées actuellement
- Redistribution des 2/3 du bénéfice de la Banque nationale suisse vers les cantons (comme le prescrivent l'article 99 de la Constitution fédérale et l'article 31 de la Loi sur la banque nationale)

Nous soutenons les initiatives ...

- Monnaie pleine (au vote le 10 juin 2018)
- Initiative pour des multinationales responsables (au vote fin 2020)
- Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse
- Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre
- Initiative pour des aliments équitables
- Fermer les centrales atomiques – assumer nos responsabilités envers l'environnement
- Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie
- Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital
- Assurance-maladie : pour une liberté d'organisation des cantons
- Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine
- Génération nomination (Génomi - tirage au sort des conseillers nationaux)
- Loi du vote blanc

Des initiatives à lancer ...

- pour la suppression du quorum de 7% à l'élection du Grand Conseil
- pour la transparence et plafonnement des frais de campagne de votation / élection
- pour la protection des lanceurs d'alerte
- pour la révocation possible des élu·e·s
- pour le tirage au sort partiel des députés du Grand Conseil
- pour le tirage au sort d'une assemblée constituante
- pour l'abaissement de l'âge de la retraite des femmes à 57 ans tant que l'égalité salariale à travail égal n'est pas effective
- pour l'abrogation de la loi Uber (défavorable aux Taxis et instituant un monopole sauvage à but spéculatif)